

## MAIRIE

1597, Route de Cuiseaux

71480 LE MIROIR

Tél : 03 85 76 71 32

Fax : 03 85 72 56 86

[mairie.miroir147@orange.fr](mailto:mairie.miroir147@orange.fr)

# Conseil municipal de Le Miroir

## Compte-rendu de la réunion du 20 décembre 2019

Jean-Paul RAVASSARD	Présent	Jean-Claude HUMBERT	Présent	Muriel BUISSON	Présente
Stéphanie GONNOD	Présente	Edithe BOULLY	Excusée	Romain RODOT	Excusé
Jean-Paul MOISSONNIER	Présent	Frédéric ROUSSEL	Présent	Lydie PERRIN	Présente
Pierre HANSEL-CLEMARON	Excusé	Mikaël BOUDET	Excusé	David JAILLET	Présent
Thierry BOUDIER	Présent				

M. Pierre HANSEL CLEMARON a donné pouvoir à Jean-Paul MOISSONNIER.

***Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 22 novembre 2019.***

### 1 – Avancement travaux

- **Mise en place des panneaux d'annonce des manifestations** : les lames pour les totems ont été reçues.
- **Placards mairie** : Les travaux sont terminés.
- **Placards boutique et salle polyvalente et mise en place de rideaux à la Boutique** : Les travaux sont terminés.
- **Sécurisation accès au clocher** : L'échelle est posée. La plateforme actuelle n'étant pas apte à recevoir le garde-corps, une nouvelle plateforme a dû être réalisée par Samuel GONNOD pour un coût de 3240 € TTC.
- **Reliures registres et restauration cadastre** : Attente retour de notre demande de subvention.

### 2 – PLU

Une réunion de préparation du futur règlement a eu lieu le 28 novembre.

Les futures zones à urbaniser ont été définies en tenant compte des préconisations du SCOT. Elles sont conformes à ce qui avait été prévu dans le PADD.

Les discussions ont permis de mettre en évidence la nécessité de prévoir des accès aux parcelles situés à l'arrière de ces zones. Il sera également nécessaire d'aménager le CR situé aux abords de la parcelle AR 26 pour permettre le passage des engins agricoles.

Un dossier « cas par cas » a été transmis à la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement). Dans la mesure où notre commune n'accueille pas de zone Natura 2000, il semblerait que ce dossier soit suffisant et que nous ne soyons pas obligés de passer par une évaluation environnementale.

### **Réunion PLU du 17 décembre :**

- La déclaration de projet pour Intex pourra sans doute être réintégrée dans la révision générale du PLU.
- Compte tenu que ce projet devra faire l'objet d'une étude environnementale, l'arrêt de notre PLU sera très certainement retardé.
- Présentation du projet du futur zonage : en dehors des zones « U », il ne restera que zones « A » ou « N »
- Bien prendre en compte les aspects environnementaux du ScOT (Corridors de biodiversités, trame verte et bleue, ...)

### **3 – Droit de préemption urbain**

Le Droit de préemption urbain (DPU) permet à une commune d'acheter un bien immobilier en priorité et devant tout autre acquéreur privé.

Lors d'une vente, lorsque le propriétaire a trouvé un acheteur potentiel, la mairie peut donc, en usant du droit de préemption urbain, se substituer à l'acquéreur envisagé.

Dans le cadre d'un plan local d'urbanisme, l'article L211-1 du code de l'urbanisme offre la possibilité aux communes dotées d'un plan local d'urbanisme (PLU) approuvé d'instituer un droit de préemption (DPU), sur tout ou partie des zones urbaines ou à urbaniser, telles qu'elles sont définies par ce plan. Ce droit de préemption permet à la commune de mener une politique foncière en vue de la réalisation, dans l'intérêt général, d'actions ou d'opérations d'aménagement répondant aux objets définis à l'article L300-1 du code de l'urbanisme, à l'exception de ceux visant à sauvegarder ou à mettre en valeur les espaces naturels. Ce droit peut être exercé pour constituer des réserves foncières en vue de permettre la réalisation des dites actions ou opérations d'aménagement (L210-1 du code de l'urbanisme)

***Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
donne un avis favorable sur la mise en place du DPU sur l'ensemble  
de la zone du bourg***

### **4 – Bilan d'activité SYDESL 2018**

Le rapport complet est à disposition au secrétariat.

### **5 – Demande de subvention**

Deux demandes de subvention ont été reçues :

- Fédération des restaurants scolaires
- Ligue contre le cancer

***Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
donne un avis défavorable pour ces demandes de subvention***

## **6 – Raccordement du réseau électrique du site de la future construction INTEX**

La communauté de communes a sollicité le SYDESL pour le raccordement électrique des parcelles ZW 23 – 24 – 25 – 35 – 52 – 54 – 55 – 56 – 58 – 60 – 62 – 64 – 83 – 84 – 85 qui accueilleront la future construction de la société INTEX.

Ces travaux sont pris en charge par la communauté de communes.

***Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
donne un avis favorable au raccordement du réseau électrique  
du site de la future construction INTEX***

## **7 – Tarifs salles communales pour 2020**

Rappel tarifs en vigueur :

	Habitants de la commune	Extérieurs à la commune
<b>Salle polyvalente</b>		
<b>Capacité d'accueil : 200 personnes</b>		
24 heures	140	210
48 heures	190	285
Journée supplémentaire	80	120
Forfait chauffage	70	70
Caution	300	300
Cuisine (avec chambre froide)		
24 heures	50	60
48 heures	75	100
<b>Vaisselle</b>		
100 personnes	20	20
Au-delà de 100 personnes, par tranche de 50 supplémentaire	10	10
<b>Petite salle</b>		
<b>Capacité accueil : 40 personnes</b>		
24 heures	50	75
48 heures	75	110
Forfait chauffage	35	35
Caution	150	150
Cuisine (avec chambre froide)		
24 heures	50	60
48 heures	75	100
<b>La Boutique</b>		
<b>Capacité d'accueil : 50 personnes</b>		
24 heures	75	110
48 heures	100	150
Journée supplémentaire	40	60
Forfait chauffage	25	25
Location vaisselle	10	10
Caution	100	100

***Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
décide de ne pas modifier les tarifs de location des salles communales***

## **8 – Tarifs concessions cimetièrre pour 2020**

Rappel des tarifs 2019

- Pour 30 ans : 32 € le m<sup>2</sup> soit 120 € la place simple et 200 € la place double
- Pour 50 ans : 56 € le m<sup>2</sup> soit 210 € la place simple et 350 € la place double
- Columbarium 15 ans : 300 €
- Columbarium 30 ans : 450 €
- Cavurnes : 200 € pour 30 ans et 300 € pour 50 ans
- Caveau d'attente : 10 € le 1<sup>er</sup> mois, 20 € le 2<sup>ème</sup> mois, 30 € le 3<sup>ème</sup> mois, 40 € le 4<sup>ème</sup> mois, 50 € le 5<sup>ème</sup> mois et 60 € le 6<sup>ème</sup> mois
- Jardin du souvenir : 80 € de droit de dispersion.

***Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
décide de ne pas modifier les tarifs de concession du cimetière***

## **9 – Rénovation salle polyvalente – chaufferie bois**

Le maire commente la note d'opportunité présentée par ATD 71 en séance. Les travaux concernant la salle polyvalente se portent sur :

- ✓ les ouvertures
- ✓ le toit pour enlever le clocheton
- ✓ le plafond
- ✓ l'amélioration acoustique
- ✓ le sol

Certains conseillers expriment leur crainte d'engager un tel projet juste avant les élections et ne voudraient pas mettre en difficultés le futur conseil qui pourrait ne pas avoir les mêmes priorités que le conseil actuel.

Le maire rappelle que des demandes de subventions n'engagent pas nécessairement la réalisation des travaux et que ce projet avait été classé prioritaire par le conseil en juin dernier. De plus, le futur conseil pourra tout à fait revenir sur cette décision en modifiant le budget par voie de décision modificative. L'année 2020 ne sera certainement consacrée qu'aux phases de préparation du chantier, le démarrage ne se fera qu'en 2021, pour une fin de travaux prévue en 2022. En conséquence les futurs élus auront donc l'entière liberté de mettre fin au processus s'ils le souhaitent afin de prioriser un autre chantier.

***Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
donne un avis favorable sur la poursuite de l'étude du projet  
et autorise le maire à effectuer les demandes de subventions possibles.***

## **10 – Renouvellement de la convention pour l'instruction des dossiers d'urbanisme**

La convention initialement signée avec le Syndicat mixte arrive à échéance le 31 décembre 2019. Cette convention permet au syndicat mixte de traiter la totalité des procédures d'urbanisme (permis de construire, déclaration de travaux, certificat d'urbanisme) de la commune.

Sachant que la commune n'est pas en capacité de traiter ces dossiers au vu des risques contentieux existants dans ce domaine, il est proposé de renouveler cette convention pour une durée de 3 ans, du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2022.

***Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
donne un avis favorable sur le renouvellement de cette convention.***

## 11 – Informations diverses

- **Cantine** : la friteuse est HS
- **Réunion publique sur le thème des violences intrafamiliales le 04 février 2020** à Cuiseaux organisée par la gendarmerie
- **Atelier « code de la route seniors »** : 21 participants
- **Toit église** : Une fuite a été détectée par les artisans travaillant sur l'échelle et la plateforme, des travaux seront donc à prévoir
- **Dépistage RADON** : Des mesures devront être effectuées à l'école et à la garderie ainsi que dans nos locaux de travail.
- **Lettre de l'association protection Flacey-en-Bresse** : Document adressé avec l'ordre du jour. Le mat de l'éolienne envisagée sera visible depuis le hameau de Crotenots. A ce jour, nous n'avons pas d'informations précises sur ce projet.
- **Les seuils de publicité et de mise en concurrence** ont, officiellement, été relevés de 25 000 à 40 000 euros hors taxes (HT) pour la conclusion des marchés publics (modification de la partie réglementaire du code de la commande publique). Le décret, qui a reçu un avis unanimement favorable du Conseil national de l'évaluation des normes (Cnen) le 12 septembre, a été publié au *Journal officiel* vendredi. Il entrera en vigueur le 1er janvier 2020.
- **Recensement population** : Population municipale en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2020 : 609 + 8 comptés à part soit au total 617.

## 12 – Comptes rendus divers

### **Conseil communautaire du 11 décembre :**

- Approbation de vente de parcelles au GAEC de La Chagne
- Modification du règlement concernant l'aide à l'investissement immobilier des hébergements touristiques
- Réalisation d'un diagnostic archéologique sur la zone de l'Aupretin
- Contrat zone de revitalisation rurale avec l'agence de l'eau
- Avenant n° 2 à la convention de partenariat pour le déploiement du THD
- Modifications statutaires (les conseils municipaux devront à nouveau délibérer)
- Mise en place du ticket mobilité pour les salariés de BLI
- Mise en place du CIA (Complément indemnitaire annuel) pour les salariés de BLI
- Demande de financement auprès de l'état et du conseil départemental pour le réseau de lecture publique
- Demande de renouvellement de l'aide pour la revitalisation du centre bourg de Cuiseaux
- Contribution définitive 2019 versée au profit de l'école Stella
- Remise commerciale sur location de chalets zone des Liaurats suite à problème
- Autorisation pour le Président de remettre des prix, cadeaux et gratifications
- Reversement aux SIVOS
- Admission en non-valeur
- Extinction de créances

## 13 – Agenda

- Date des prochaines réunions : 07 février 2020 et 06 mars 2020 à 20h30
- Réunion d'adjoints : 31 janvier et 28 février à 18h00
- Vœux et repas du conseil : 12 janvier 2020 à 10h30
- Bureau communautaire : 15 janvier 2020
- Conseil communautaire : 29 janvier 2020